



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Auderghem

Service de l'Urbanisme
Rue Emile Idiers, 12
B - 1160 BRUXELLES

V/Réf. : JDT18026/4/21/ (corr. : J. TEUGMO TCHINDA)

N/Réf. : GM/AUD20106_680_PU_Schaller_65

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 27/10/2021

Objet : AUDERGHEM. Avenue Charles Schaller 65. Extension en toiture, remplacement des garde-corps et du portillon. Demande de permis d'urbanisme.

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 06/10/2021, reçu le 12/10/2021, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 20/10/2021.

La demande porte sur une maison de style moderniste construite par l'architecte Carlo Tits en 1934 et reprise à l'inventaire du patrimoine architectural de la Région.

Le projet prévoit la rénovation et l'extension de la maison tout en préservant son affectation de maison unifamiliale. Les principales interventions prévues par le projet sont :



© Google Earth



Photo extraite du dossier de demande

- la construction d'un étage en retrait sur la toiture plate;
- l'aménagement d'une terrasse sur la partie non construite du toit et la construction d'un garde-corps selon le dessin d'origine;
- le remplacement des garde-corps en inox existants par des garde-corps en acier s'inspirant de la situation d'origine;
- le placement d'une pergola en aluminium de teinte anthracite au-dessus de la terrasse à l'arrière du rez-de-chaussée;
- la démolition du portillon existant et la construction d'un nouveau portillon plus haut (1m80), tout en utilisant le même vocabulaire de celui de l'extension.

Avis de la CRMS

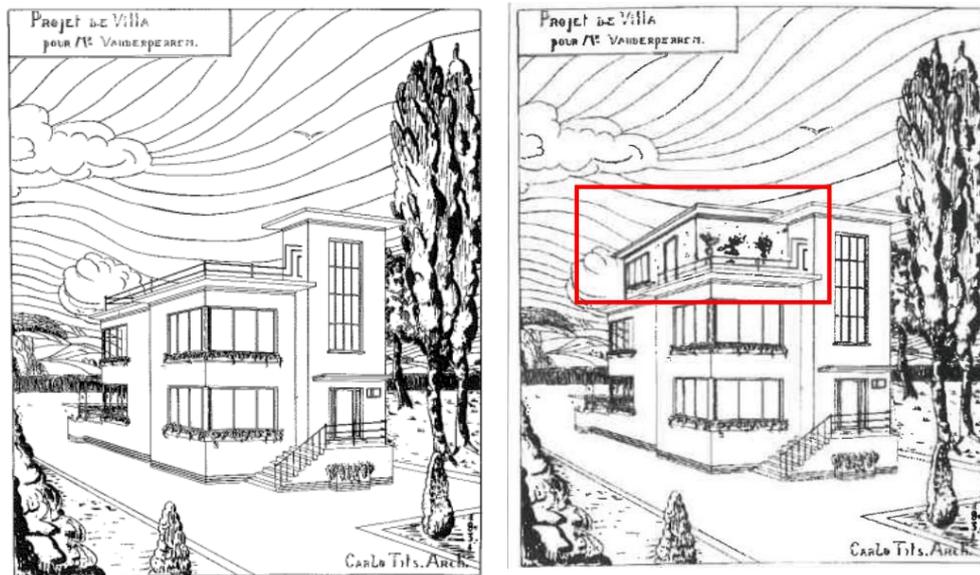
La maison constitue un témoin de l'architecture résidentielle moderniste des années 1930. Elle se caractérise notamment par un jeu de volumes intéressant accentué par la présence d'un volume d'angle plus élevé qui se dégage comme un « phare » dans la composition. Malheureusement, la villa a subi de nombreux remaniements qui ont porté atteinte à la finesse et à la qualité de son architecture : le remplacement des châssis d'origine par de châssis en PVC, la transformation des corniches et rives présentant aujourd'hui un aspect très lourd, le remplacement des garde-corps (et de l'escalier en façade

1/2

avant?),... Ces transformations ont contribué à un appauvrissement des qualités et caractéristiques du concept d'origine.

Le projet propose, pour certains des éléments déjà transformés, notamment les garde-corps, un remplacement s'inspirant de la situation d'origine, ce qui est positif. D'autres éléments postérieurs, tels les châssis et les rives, fortement remaniés, resteront quant à eux en place, ce qui est plus regrettable.

En ce qui concerne l'intervention la plus importante, à savoir l'ajout d'un volume en toiture, la CRMS estime que, même si le volume est prévu en retrait de la façade avant, **cette transformation conduira à une nouvelle modification substantielle de l'architecture d'origine, qui appauvrira davantage encore la lecture de la volumétrie et de la composition moderniste de la maison, en faisant disparaître l'effet de « phare », ce qui est dommage.**



Dessin d'origine de l'arch. C. Tits, 1934 et simulation du nouveau volume sur ce même dessin – documents extr. du dossier de demande.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe


C. FRISQUE
Président

c.c. : jteugmotchinda@auderghem.brussels; mcore@urban.brussels; hlelievre@urban.brussels; mkreutz@urban.brussels; mbriard@urban.brussels; vhenry@urban.brussels; acossee@auderghem.brussels; cvandersmissen@urban.brussels; mbadard@urban.brussels; crms@urban.brussels; urban_avis.advies@urban.brussels